Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20261103-2026_98-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_98
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 2 Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 27 Octobre 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela.

Absents excusés : RUAULT-DUBORD Marie-Claire a donné pouvoir à Marsida FRANGEUL.
LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
NICOLON Lucie, CLAUSENER Sophie.

Secrétaire de séance : Patrice SALMON

OBJET : Cession au profit de la Commune d'une partie de la parcelle AB 132

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré Mme BEAUMARD Marie-France, fille de Mme GUIBERT Hélène, propriétaire des parcelles cadastrées AB 132, AB 134 et AB 530.
Lors de cette rencontre, Mme BEAUMARD Marie-France, agissant au nom et pour le compte de sa mère, a fait part de l'accord de cette dernière pour céder à la commune une partie de sa parcelle cadastrée AB 132 et d'entamer une discussion pour les autres.
Cette cession permettra à la commune de réaliser une voie communale carrossable au nord de la propriété de Mme GUIBERT.
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette cession et de lui permettre d'engager ls discussions pour les autres parcelles.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
- Présents : 15
- Votants : 17, dont 2 pouvoirs
- Pour : 17, dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :
- Accepte la cession d'une partie de la parcelle AB 132, conformément aux conditions énumérées ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à engager les discussions pour les autres parcelles.
- Charge M. le Maire de signer les documents nécessaires à cette transaction.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 3 Novembre 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN